Annonces légales

Avis administratifs

7287344201 - AA

Commune de MELUN

Prescription de la modification n° 6 du PLU

Réalisation d'un projet à vocation économique au cœur d'un nouveau Pôle d'Echange Multimodal Gare de Melun

Par délibération n° 2022.03.16.56 du 31 mars 2022, le Conseil Municipal a prescrit le principe de modification 6 du Plan Local d'Urbanisme de Melun afin de soutenir la construction d'un programme immobilier à vocation économique sur le périmètre du nouveau pôle d'échange multimodal soutenu par la région lle de France.

Il s'agit d'autoriser le réemploi d'une friche ferroviaire par la réalisation d'une opération satisfaisant aux be-soins des entreprises à l'échelle de l'agglomération Melun-Val-de-Seine mais aussi pourvoyeuses d'emplois. Ainsi, le PLU doit faire l'objet des

adaptations suivantes :
- Ajuster les limites d'emprises constructibles réservées et identifiées dans le document graphique 5.2.1 annexé au PLU :

- Intégrer la nomenclature relative aux destinations et sous-destinations définis par arrêté du 31 décembre

- Adapter les règles de la zone UG du PLU et tout particulièrement les ar-ticles UG1, UG2, UG6, UG7, UG10, UG11 et UG 12 répondant d'une meilleure prise en compte des enieux de gabarit, d'enveloppe bâti mais aussi des obligations en matière de station-

- Intégrer les nouvelles mesures du Plan de Déplacements Urbains d'Ile Han de Deplacements Urbains d'ile de France comme de l'article 41 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, des articles L.151-30 à L.151-33, L.151-47, L.153-30 à L.153-37 et R.151-44 du

Code de l'urbanisme.
Ladite délibération est affichée en
Mairie pendant 1 mois à compter du
4 avril 2022 et donnera lieu à l'établissement du dossier présentant les élé-

ments du dossier presentant les élé-ments de détails du projet. Des informations peuvent être de-mandées par courrier au Service Urbanisme Réglementaire de la Ville -Hôtel de Ville - 16, rue Paul-Doumer, 77000 Melun ou via le site internet urbanisme@ville-melun.fr

Vie de sociétés

H-TECH VALLEY

SAS au capital de 10 000 euros 1, rue Joseph Paxton - BP 49 77164 Ferrières-en-Brie RCS Meaux B 837 982 966

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2021, l'assemblée générale de la so-ciété, statuant conformément à l'arti-cle L223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société Notification au RCS de Meaux.

7287829601 - VS

BIO FERRIERES

SARL Au capital de 10 000 euros 1, rue Joseph-Paxton BP49 77164 FERRIERES RCS Meaux B 835 178 351

AVIS

Suivant délibération de l'AGE du 10 octobre 2021. l'Associé Unique de la société, statuant conformément à l'article L223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre

Notification au RCS de Meaux

7288641201 - VS

Etude de Maître Anne IOAN-PINELLI

Notaire à CHÂTFAU-LANDON (Seine-et-Marne) 54, rue du Gâtinais

AVIS DE MODIFICATIONS

Le 4 avril 2022, l'AGE a constaté et rectifié une erreur matérielle dans les actes du 28 février 2021, concernant le capital, il fallait lire 223 997,52 euros au lieu de 224 106,72 euros.

Avis d'augmentation de capital so-

Suivant acte reçu par Maître Anne IOAN-PINELLI, notaire soussigné, as-socié de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée, dénommée «SELARL Anne IOAN-PINELLI, no-taire», titulaire d'un office notarial sis à Château-Landon (Seine-et-Marne), 54, rue du Gâtinais, le 5 avril 2022, enregistré à Melun, le 14 avril 2022, Voulme 2022 N n°00530.

A été effectuée une augmentation de capital social de la société dénom-mée SCEA ARNAUD GUYON, société rivile d'exploitation agricole dont le civile d'exploitation agricole dont le siège social est à Chenou (77570), 2, Le Mesnil, identifiée au Siren sous le numéro 334 655 164 et immatriculée au RCS de Melun.

Par émission de nouvelles parts sociales en suite de l'incorporation de compte courant d'associé et consta-tation d'une prime d'émission pour chaque titre de la société créé

L'ancien capital est de : 223 997,52 euros.
Le nouveau capital est de zéro euro

Les articles 7 et 8 des statuts sont

modifiés en conséquence.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Melun.

Pour avis et mention, Le Gérant.

MAXFLIF

SCI au capital de 3 048.98 euros Siège social : 20, rue des Sources 77600 BUSSY-SAINT-MARTIN RCS 394 982 102 Société en liquidation amiable Liquidateur amiable : SELARL CARDON - BORTOLUS

prise en la personne de Maître Alexandre BORTOLUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une consultation écrite en date du 10 décembre 2021, les associés après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquida-

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les as sociés seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Meaux. Pour avis

7288078901 - VS



PETIT IMMOBILIER

SASU au capital de 1 000 euros Siège social 254, avenue Jean-Jaurès 77190 DAMMARIE-LES-LYS RCS Melun 831238415

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

4 avril 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 20, chemin des Près, hôtel d'entreprises TAMUREL, 77810 Thomery à compter du 4 avril

Modification au RCS de Melun

7287985401 - VS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Grégory VERMEULIN, notaire associé de la société civile professionnelle « Marie-Flore PICOT, Grégory VERMEULIN et Grégory ORZECHOWSKI, notaires associés », titulaire d'un office notarial à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), 92, rue du Général-Leclerc, le 8 avril 2022 a été cédé un fonds de

8 avril 2022, a été cédé un fonds de

commerce par : La société dénommée A.CREATION COIFFURE, société par actions sim-plifiée dont le siège est à Ozoir-la-Ferrière (77330), 2, avenue de Grimeler ntifiée au Siren sous le numéro 514 215 680 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Me-

Mme Isabelle Fliane Isabelle Fliane MASSIEN, coiffeuse, demeurant à Fé-rolles-Attilly (77150), 1, allée du Beau-

jolais Le clos de la Vigne. Née à Saint-Maur-des-Fossés Née à Saint-Maur-c (94100), le 31 août 1967.

Divorcée, non remariée, de M. Frédéric Claude LEGROS aux termes d'une convention sous signature privée contresignée par avocats en date du 2 février 2022, déposée au rang des minutes de Maître Laurent LOYTIER, notaire à Paris 12ème ar-rondissement (75012), le 2 février

Désignation du fonds : fonds de commerce de coiffure sis à Ozoir-la-Ferrière (77330), 21, avenue Grimeler, connu sous le nom commercial A.CREATION COIFFURE.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au

jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trente-cinq mille euros (35 000 euros), s'appliquant :

Aux éléments incorporels pour vingt cinq mille euros (25 000 euros).

- Au matériel pour dix mille euros (10 000 euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

tariai ou domicile a ete eiu a cet eriet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront
reçues en la forme légale dans les dix
jours de la publication de la cession au
BODACC, au siège de l'office de Maître Grégory VERMEULIN, notaire,
92, rue du Général-Leclerc, 77170 Comte-Robert où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire.

7288621201 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE C.A.C., société civile immobilière au capital de 137 204,12 euros. Siège social : rue de la Belle Etoile, 77230 Longperrier, 430 050 955 RCS Meaux.

Aux termes de l'AGE du 1er janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la rue de la Belle Etoile à Longperrier (77230) au lieu-dit Crête de la Côte, la (17250) au lieu-dit Crete de la Cote, la Plagne-Tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de Meaux, Immatriculation au RCS de Chambéry

7288627601 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LO-CASALLE, société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros. Siège social : rue de la Belle Etoile, 77230 Longperrier, 437 654 452 RCS Meaux.

Aux termes de l'AGE du 1er ianvier 2022, la collectivité des associés a dé-cidé de transférer le siège social de la rue de la Belle Etoile à Longperrier (77230) au lieu-dit Crête de la Côte, la Plagne-Tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de

7288035901 - VS

LA TABLE SAINT JUST

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros Siège social : avenue de la Libération La Ferme Saint Just 77000 VALIX-I E-PENII

GÉRANCE

Par délibération des associés du 22 mars 2022, Mme Carmen VITU de-meurant 9, rue de la Libération, 77000 Vaux-le-Penil, a été nommée en qualité de présidente à effet de ce jour et ce, pour une durée indéterminée en le, pour une une materimine en emplacement de M. Fabrice VITU, président démissionnaire. Dépôt au RCS de Melun. **La Présidente**

7288070201 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LES COTTAGES DE FRANCE. Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros. Siège social : rue de la Belle Étoile, 77230 Longperrier. 818 646 176 RCS Meaux. Aux termes du procès-verbal du 14 janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de rue de la Belle Étoile à Longperrier (77230) au 99, boulevard Malesherbes à Paris 8e arrondissement (75008) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de

7288008001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

PAR AMOUR, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros. Siège social : 62, place Massenet 77620 Égreville Aux termes d'un acte sous seing

privé en date du 20 mars 2022 établi à Égreville, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suipresentant les caracteristiques survantes : Forme sociale : société par actions simplifiée. Dénomination sociale : PAR AMOUR. Siège social : 62, place Massenet 77620 Égreville. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS. Capital social : 2 000 euros. Objet social : restauration traditionnelle – restauration rapide – plats à emporter et à consommer sur place. Sous réserve des dispositions légales, cha-que associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'ac-tions. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. BANTANTU Romy demeurant 1239, route de Mérinville 45210 Rozov-le-Vieil. Directeur Général Mme SHUNGU Victoire demeurant 1239, route de Mérinville 45210 Ro-zoy-le-Vieil. La société sera immatri-culée au RCS de Melun.

Pour avis Le Président

7288187101 - VS

PARMAT PROMOTION

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2 000 euros 7, avenue des Marguerites 77340 PONTAULT COMBAULT RCS Melun 517 513 685

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire de clôture des opérations de liquidation en date du 25 février 2022, après avoir entendu le rapport de M. Bruno MA-TEOS, liquidateur, a approuvé les comptes de clôture des opérations de liquidation arrêtés au 31 décembre 2021, et, compte tenu du mali de liqui-dation apparaissant, constaté le rem-boursement partiel du capital aux associés. Il a été donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre

Les comptes de clôture des opérations de liquidation seront déposés au RCS de Melun.

Pour avis Le Liquidateur

7288085101 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

HÔTEL GARDEN. Société par ac tions simplifiée au capital de 1 000 eu-ros. Siège social : 15, rue du Bois, 77990 Mauregard. 892 536 889 RCS Meaux. Aux termes du procès-verbal du 1er janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15, rue du Bois à Mauregard (77990) au lieudit "Crète de la Côte". La-Plagne-Tarentaise à Mâcot-La-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation du RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Chambéry

7288148101 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

COTTAGES DE FRANCE LES AR-CHERS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros. Siège so-cial : 15, rue du Bois, 77990 MAURE-GARD. 897.876.769 RCS Meaux.

Aux termes du procès-verbal du 1er janvier 2022, l'associé unique a dé cidé de transférer le siège social du 15, rue du Bois à Mauregard (77990) au lieudit Crête de la Côte, La Plagne Tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation du RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Cham-

bery.

7288148301 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'ESCALE, société par actions sim-plifiée au capital de 7 622,45 euros. Siège social : rue de la Belle-Étoile, 77230 LONGPERRIER. 432.391.340

RCS Meaux.

Aux termes du procès-verbal du 14 janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de rue de la Belle-Étoile à Longperrier (77230) au 99, boulevard Malesher-bes à Paris 8e arrondissement (75008) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Mention sera faite au RCS de

Meaux.
Immatriculation au RCS de Paris.

7288177801 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LES CHALETS LONGPERROIS So ciété par actions simplifiée au capital de 7 500 euros. Siège social : rue de la Belle Étoile, 77230 Longperrier. 441 245 453 RCS Meaux. Aux termes du procès-verbal du 14 janvier 2022, l'as-socié unique a décidé de transférer le siège social de rue de la Belle Etoile à Longperrier (77230) au 99, boulevard Malesherbes à Paris 8e arrondisse-ment (75008) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de

7288469801 - VS

SMABC

Société civile immobilière Au capital de 2 000 euros Siège social : 4, allée de Fayel 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE 903 065 829 RCS Meaux

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions de l'as-Aux termes des decisions de l'as-semblée générale extraordinaire du 5 avril 2022, il résulte que le siège so-cial a été transféré au 17, route de Beaulieu, 60300 Baron à compter du 5 avril 2022. L'article 5 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera immatriculée au

RCS de Compiègne et sera radiée du RCS de Meaux Pour avis et mention.

AVIS

7288206101 - VS

l'Huisserie

DE CONSTITUTION Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Mélina LEMÉE, en date du 11 avril 2022, à

Dénomination : ARKHANEMA. Forme : Société civile. Objet : organiser la transmission au sein de la famille : l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créan-ces et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisation, et autres produits financier portant in-térêt; l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'obiet social : la réalisation de toutes opérations immobi-lières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes en-

eprises ou societes. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 euros. Montant des apports en numéraire :

treprises ou sociétés

1 000 euros.

Cession de parts et agrément : tou-tes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnai-res, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Siège social : 10, rue des Venvolles, 77700 Bailly-Romainvilliers. La société sera immatriculée au

RCS de Meaux. Gérant : M. Jean-Marie MAUBOUR-GUET, demeurant 10, rue Venvolles, 77700 Bailly-Romainvilliers.
Gérant : Mme Laure MAUBOUR-GUET, demeurant 10, rue Venvolles,

77700 Bailly-Romainvilliers

7288213101 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LE LORIENT HOTEL. Société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 euros. Siège social : 15, rue du Bois, 77990 Mauregard. RCS Meaux

852 923 531 Aux termes du procès-verbal du aux termes du proces-verbal du ler janvier 2022 l'associé unique a dé-cidé de transférer le siège social du 15, rue du Bois à Mauregard (77990) au lieu-dit Crête de la Côte, La Plagne Tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation du RCS de Meaux. Immatri-culation au RCS de Chambéry.

7288230001 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE

COTTAGES DE FRANCE SAINT-MARD. Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros. Siège social : 15, rue du Bois, 77990 Mauregard. 538 604 539 RCS Meaux. Aux termes du procès-verbal du 1er janvier 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15, rue du Bois à Mauregard (77990) au lieudit Crête de ma Côte, La Plagne au lieudit Crete de ma Cote, La Plagne tarentaise à Mâcot-la-Plagne (73210) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de Meaux. Immatriculation au RCS de Chambéry.

DISSOLUTION **ANTICIPÉE**

Dénomination : STM. Forme: SARL société en liquidation. Capital social: 21 000 euros. Siège social: 2, impasse des Pas-toureaux, 77310 Saint-Fargeau-Pon-

thierry.
491 392 064 RCS de Melun.

491 392 064 RCS de Melun.
Aux termes d'une décision en date
du 28 février 2022, l'associé unique a
décidé la dissolution anticipée de la
société à compter du 28 février 2022.
M. David MANI, demeurant 2, impasse
des Pastoureaux, 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry, a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les
plus étendus. plus étendus.

plus etendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être en-voyée la correspondance.

R 20174 - 808 - 1,80 €

ÎLE-DE-FRANCE

PAGES VI ET VII

Ces petits cours d'eau déjà en état de crise **SEINE-ET-MARNE**

Les débuts mouvementés des nouveaux députés

77

Le Parisien

RENAULT AVEC L'ÉLECTRIQUE, E BOUT DU TUNNEL ?



LUNDI 8 AOÛT 2022 N° 24243 - 1,80 €

Interview
Mondial, Mbappé, son avenir...
Didier Deschamps se confie
PAGES 10 ET 11

Zaïre-Emery, 16 ans Le plus jeune joueur de l'histoire du PSGPAGE 12





Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60-75-77-78-91-92-93-94-95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Coluture et la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les département d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 3876 HT - (SAS) 1936 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1938 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1938 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1937 HT - (S

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur

Marchés + de 90 000 Euros

Section 1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

SYNDICAT SIAAEP DU BOCAGE

23 rue de la tour 77710 Lorrez le Bocage Tél : 01 64 31 48 13 Mail: interco.lorrez@orange.fr Siret: 20009420900018 Groupement de commande: non

Section 2 : Communication Moyen d'accès aux documents de la consul-

tation: Lien URL vers les documents de la consul-tation: https://demat.centraledesmarches. com/7065969 Intégralité des documents sur le profil d'ache-

communément disponibles : Non. Nom du contact : Monsieur Didier Fourdrain Adresse mail du contact : interco.lorrez@

orange.fr Numéro de téléphone du contact : 01 64 31 48 13

Section 3 : Procédure Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

ouverte Conditions de participation Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis la demande

Section 4 : Identification du marché

Section 4 : Identification du marché Intitulé du marché : Renforcement et maillage du réseau d'eau potable sur les communes de Paley et Lorrez le Bocage Code CPV principal : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau Type de marché : Travaux Lieu principal d'exécution du marché : Route de la Valley à Paley et hameau de Géfontaine à Lorrez le Bocage Consultation à tranches : Non. La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots Marché alloti : non.

Section 6 : Informations

complémentaires Visite obligatoire : Non, mais vivement

conseillé. Autres informations complémentaires : Les

renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès de

. Maître d'Ouvrage : Syndicat SIAAEP DU

BOCAGE Maître d'oeuvre : PRELY Ingénierie – 30, rue de Montramé – 77650 SOISY BOUY – Mail : prely.ingenierie@gmail.com

Enquête publique

COMMUNE DE MELUN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION 6 DU PLU

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022. le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de Melun, a désigné Monsieur Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique enquête sera déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 05 septembre 2022 au jeudi 06 octobre 2022 inclus.

Ainsi que toutes autres ueusions conformément à la loi dans les statuts.

Les décisions prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les associés même absents, dissidents ou incapables.

Clause d'agrément : Lors d'une augmentation de capital, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la moitié au moins de leur valeur nominale et le cas échéant, de la totalité de la prime d'emission. Par décision E22000044/77 en date du 21

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les éléments du Plan Local d'Urbanisme modifiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à où l'opération est devenue définitive en cas

17h30

17h30 :

- En Mairie de MELUN (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement Durable) – Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex de l'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex de l'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de l'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de l'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre d'Aménagemen

Le samedi 24 septembre de 9h à 12h Le jeudi 06 octobre 2022 de 14h à 17h.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mo-biles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en Mairie de MELUN.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquêteur

riissaire enqueteur : - Soit à la Mairie de MELUN – Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN

Geuex, - Soit par voie électronique à l'adresse sui-vante : modification6plu@ville-melun.fr ; - Soit directement auprès du Commissaire Utilisation de movens de communication non Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant;

> Le rapport et les conclusions motivées du Le rapport et les conclusions motivees du Commissaire-Enquéteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou communicable aux personne intéressées sonnes intéressées.

Les éléments demandés à la communica-

Date et heure limite de réception des plis d'ademande.

23/09/2022 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.

10.178.49.10.66 ou par courriel à l'adresse :

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2022, il a été constitué une SAS ayant

Des 2022, l'acte constitue in es dayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BRIO NETTOYAGE Objet social : La présente société par action simplifiées a pour objet : -travaux d'entretien de locaux profession-nels et particuliers et tous les services qui s'y attachent

attachent
-la participation de la société, par tous
moyens, directement ou indirectement, dans
toutes opérations pouvant se rattacher à son
objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat

de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition ou de

location, a catada, department of location, -ainsi que les opérations commerciales, in-dustrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Siège social : 36 rue Pascal, 77100 MEAUX Capital : 500 € Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS MEAUX Président : Monsieur DJEZO Albert, demeurant 1 place Saint Just, RES Les Orchydées, Chez Doudouo Homplou Roland, 77184 EMERAINVILLE

Admission aux assemblées et droits de

votes : Les associés délibèrent collectivement sont seuls compétents pour prendre les dé-

- Nomination, renouvellement et révocation

du Président de la société ; – Nomination et renouvellement des com–

Nomination et renouvellement des cornmissaires aux comptes;
Approbation des comptes sociaux annuels
et affectation des résultats;
Changement des Statuts en particulier augmentation ou réduction du capital social, opérations de fusion ou d'apport partiel d'actif
ou scission, dissolution de la société, adoption ou modification de clauses relatives à
l'inaliénabilité des actions, à l'agrément de
route ression d'actions:

oute cession d'actions

EMERAINVILLE

comptes tenus à cet effet par la société dans les conditions et selon les modalités prévues de la Ville : www.ville-melun.fr;

Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de Melun, aux dates et heures suivantes :

aux dates et heures suivantes : - Le lundi 05 septembre 2022 de 9h à 12h

10 J PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis divers

DIRECTION DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Réunie le 25 juillet 2022, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de Seine-et-Marne a émis un avis fa-vorable à la demande d'autorisation d'exploi-tation commerciale présentée par la

SOCIÉTÉ IMMALDI ET COMPAGNIE

Les éléments demandés à la communica-tion seront aux frais de la personne qui en fait la demande. Tangé de surface de vente par création d'un magasin ALDI de 999 m² (après transfert du magasin actuel) et d'un local 801 m² de surface de vente faisant l'objet

COMMUNE DE

LE MEE-SUR-SEINE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LE MEE-SUR-SEINE DU 1ER SEPTEMBRE (13H30) AU 15 SEPTEMBRE (17H30) 2022

Par arrêté municipal n°2022-AM-02-0034 du 02 février 2022 a été prescrit la modification du PLU et par arrêté n°2022-AM-07-0163 du 13 juillet 2022, il sera procédé, du 01 septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le dessier pourront toutes informations sur le dossier pourron

etre demandees. Nature du projet : la présente procédure de modification du PLU de la commune a pour

objet :

– De procéder à la correction de certaines er-

- De proceue a la concesa de la constructibilité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, notamment - D'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de faciliter la compréhension des porteurs de projet - De mettre à jour du dossier des annexes du PLU

- M. Christophe BAYLE a été désigné en qua

lité de commissaire-enquêteur par le tribu-nal administratif de Melun. Le dossier sera consultable en mairie sous format papier, sur un poste informatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-

www.lemeesurseine.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 01 septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 9h à 12h. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur BAYLE à l'hôtel de ville (555 Route de Boissies, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@ lemeesurseine, fra vant le 15 septembre 2022 17h00 dernier délai de riqueur.

17h00 dernier délai de rigueur.

Monsieur BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'hô-tel de ville (555 Route de Boissise)

- Le lundi 05 septembre 2022 de 13h30 à 17h30, - Le samedi 10 septembre 2022 de 9h

à 12h, ıdi 15 septembre 2022 de 13h30 à 17h30.

Ces horaires peuvent éventuellement être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19. Toute modification fera l'objet d'une communication préalable.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents annexés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son raport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiquées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN. Le rapport et les conclusions du commis-A l'expiration du délai d'enquête, le registre

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site

internet (www.lemeesurseine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Le Mée sur Seine. Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Le Mée-sur-Seine.



ALDORANDE

SARL au capital de 160.000 Euros

6 RUE CHRISTOPHE COLOMB 94370 SUCY EN BRIE 388 849 309 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Gérant M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

PRESSI

SARL au capital de 30.000 euros Siège social : 6 rue Christophe Colomb – BP 114 94370 SUCY EN BRI 410 109 219 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Gérant M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY a décidé de transvigiles 34440 SANTENTA au declarde d'ain-férer le siège social au 12 rue Georges Truf-faut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera ra-diée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN



votre communication Publiez vos annonces d'enquêtes publiques

> dans Le Parislen

0187398296 legales2@Leparisien.fr

SCI LEYLIA

SCI au capital de 182.95 Euros

IMMEUBLE LE BOSTON 6 RUE CHRISTOPHE COLOMB **LEADER CLUB N 114**

Le 30 juin 2022, l'AGE de la société ayant pour objet « Acquisition, location, gérance » et une durée de 99 ans jusqu'au 0.1.40.2094, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77.170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

SASU SIEKONI **EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE** 1 000 € SIÈGE SOCIAL : 27 LES PRÈS D'ANDY 77950 SAINT GERMAIN LAXIS

RCS MELUN 810 513 474 En date du 01/07/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchar-gé le liquidateur de son mandat, lui a donné

gele indudateur de Soffmandat, for a doing quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/07/2022. Les comptes de la liquidation seront dépo-sés au greffe du Tribunal de commerce MELUN. Louise Monthé

Insertions diverses

PROTHERM SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS BREDEAU, SAS au capital de 200.000 €, 48, rue Vladimir Jankelevitch, 77184 EMERAINVILLE, RCS MEAUX 351 376 413. Par AGE du 25/07/2022, l'associé unique a décidé de modifier la date de clôture: au 31/12. Exceptionnellement l'exercice en cours qui a débuté le 01/08/2021 se terminera le 31/12/2022 et aura ainsi une durée de 17 mois. Inscription modificative au RCS MEAUX 351 376 413.

Divers société

Ab fibre sasu au cap, de 1000€.2 rue ampere 77430 champagne/seine.Rcs n°897701744.Le 01/07/2022 à 18h,l'associé unique a approuvé les comptes de liqui-dation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de

W.l.c,sasu au cap. de 10006,9 rue des celtes 77700 serris.Rcs n'904438736.Le 23/06/2022 à 18h,l'associé unique a ap-prouvé les comptes de liquidation,donné qui-

stion au liquidateur et prononcé la clôture

ELISSA SCI au capital de 1006 Siège social : 78 Avenue du Général Patton 77000 MELUN 822 517 660 RCS MELUN Aux termes d'une délibération du 19/07/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN au 72 avenue du Général Patton 77000 MELUN à compter du 19/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Melun. Pour avis La Gérance

B.M. EXPRESS SAS au capital de 7700€ Siège social : 78 Avenue du Général Patton, 77000 social : 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN 443 798 467 RCS MELUN Aux rmes d'une délibération du 19/07/2022 l'Assemblée Générale Extraordinaire des as-sociés de la société B.M. EXPRESS a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN au 72 Ave-nue du Général Patton 77000 MELUN à compter du 19/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

GROUPE PRESSI

SAS au capital de 186.615 Euros

IMMEUBLE LE BOSTON LEADER **CLUB 114** 6 RUE CHRISTOPHE COLOMB -94370 SUCY EN BRIE 352 580 021 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Président M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN





Publiez votre annonce légale avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

5



Paiement 100% sécurisé



Affichage en temps réel

Rdv sur leparisien.annonces-legales.fr

Adiudications immobilières

7299954701 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats 21, avenue Thiers, 77008 MELUN CEDEX Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT SUR SURENCHÈRE

Un TERRAIN à GRETZ-ARMAINVII LIERS

Aucune visite n'est prévue.
L'adjudication aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures, au palais de ustice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).
À la requête de :
La société M3A, société civile immobilière au capital de 1 000 euros.

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numérce 880 496 492, dont le siège social est 3, allée des Sophoras, 93110 Rosny-sous-Bois, agissant poursuites et diligences de son gérant, domicilié en cette qualité audit siège. udit siège. **Désignation** :

Sur la commune de **Gretz-Armainvilliers (77220), 1, impasse Balzac,** un terrain en friche sur lequel est édifiée une grange à rénover de 131,55 m2 se composant de deux pièces au rez-de-chaussée et d'une mezzanine à l'étage à laquelle on accède par une échelle de fortune, non alimentée en eau et électricité, ni évacuation d'eaux unées endetré :

usées, cadastré :
- section A n° 127, lieudit Parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 16 are:
60 centiares ; - section A n° 214, lieudit 1, impasse Balzac, pour une contenance de 53 ares

et droit de passage commune sur la parcelle cadastrée section A n° 178, lieudit - et d'ort de passage commune sur la parceile cadastrée section Parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 1 are 83 centiares ; Occupation : les lieux sont libres.

MISE À PRIX : 39 600 EUROS (trente-neuf mille six cents euros)

Consignations pour enchérir :
- 3 960 euros par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, assort

d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable ; - 12 000 euros , par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds

Frais: les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication;

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier

S'adresser pour les renseignements : - Au cabinet de **Maître Guillaume MÉAR,** 21, avenue Thiers à Melun (77000);

01 64 10 26 60 - courriel: avocats@malpel-associes.com,
- Annonce sur internet: www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr,
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant

7299954001 - V.I

Maître Aurélie PAUCK Associée de la SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocat 160, rue Grande - 77300 FONTAINEBLEAU Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION

à SAINT-MAMMÈS (77670)

Visite le mercredi 31 août 2022 de 14 h 30 à 15 h 30. L'adjudication aura lieu

Le mardi 13 septembre 2022, à 14 h 00

au palais de justice de Fontainebleau, 159, rue Grande, 77300 Fontainebleau À la requête de :

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, société anonyme au capital de 1 009 897 173,75 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, dont le siège social est 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié de droit audit siège

Désignation : Sur la commune de **Saint-Mammès (77670), 11, rue Fleury**, en l'espèce une

Sur la commonde de Sant-Marinnes (77676), 11, 1de Fleury, en l'espèce din maison d'habitation comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une pièce et une cuisine, salle d'eau et water-closets.

- Au premier étage : deux chambres.

Grenier au-dessus

Le tout cadastré section AB n° 499 pour une contenance de 94 centiares, et

Le tout cadastre section AB n° 499 pour une contenance de 94 centiares, et section AB n° 500 pour une contenance de 02 ares 65 centiares.

Et le droit de passage, donnant sur la rue Fleury, sur la parcelle figurant au cadastre section AB n° 501, pour une contenance de 01 are 85 centiares, restant la propriété du vendeur et formant le lot C de la division ci-après énoncée.

Ladite propriété constituant le lot B, d'une plus grande propriété sise rue Fleury

Occupation : les lieux sont occupés.

Mise à prix : 120 000 euros (cent vingt mille euros)

Consignations pour enchérir :

- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, assort d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable.
 - 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payal en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Fontainebleau ou au cabinet de l'avocat du

l'execution du Iribunal Judiciaire de Fontainebleau ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.
S'adresser pour les renseignements:
- Au cabinet de Maître Aurélie PAUCK, 160, rue Grande à Fontainebleau (77300), pôle saisies immobilières : 01.64.10.26.60 - courriel : avocats@malpel-associes.com

- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr - Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant devant le Tribunal Judiciaire de

Fontainebleau est obligatoire

Signé: Aurélie PAUCK, Avocat poursuivant.

7298833501 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats 21, avenue Thiers - 77008 Melun Cedex Téléphone : 01 64 10 26 67

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION À DAMMARIE-LES-LYS (77190)

Visite le vendredi 2 septembre 2022 de 14 heures à 15 heures

L'adjudication aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures au Palais de ustice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000)

Justice de Meiun, 2, avenue du General-Lecierc a Meiun (77000).

À la requête de :

Lasociété BRED BANQUE POPULAIRE, société anonyme coopérative de banque populaire au capital de 1 361 627 925,30 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 091 795, ayant son siège social 18, quai de la Rapée, 75604 Paris cedex 12, représentée par son président du conseil d'administration, domicilié à cet effet audit siège.

Désignation:

Désignation : Sur la commune de Dammarie-les-Lys (77190), 159 et 165, rue du Général-

Une maison d'habitation d'une superficie de 313,72 m2 et se composant de :
- Au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une salle à manger, une cuisine,
une terrasse, un dégagement accès chambres, une salle d'eau, deux chambres et

- Au premier étage : un dégagement, un dressing, trois chambres, une salle de

ains, un dégagement accès billard, une salle de billard.

- **Au sous-sol :** un dégagement, une buanderie, une cave, une chaufferie, un bu-

Le tout cadastré section **AT n° 51** pour 11 a 00 ca et section **AT n° 506** pour 2 ares

Occupation : les lieux sont occupés

Mise à prix : 250 000 euros (deux cent cinquante mille euros)

Consignations pour enchérir :
- 25 000 euros, par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable.

raution balicaire irrevocable,

- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de

'exécution du Tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créa

soursuivant.

S'adresser pour les renseignements:

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000).

Pôle saisies immobilières: 91 64 10 26 60.

Courriel: avocats@malpel-associes.com

- Annonce sur internet: www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr

- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant devant le Tribunal judiciaire de

Melun est obligatoire

Signé : Guillaume MÉAR Avocat poursuivant

7299902301 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats 21, avenue Thiers, 77008 MELUN CEDEX Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES **EN UN SEUL LOT**

Une MAISON D'HABITATION à DAMMARIE-LES-LYS (77190)

Visite le vendredi 2 septembre 2022 de 15 heures 30 à 16 heures 30 L'adjudication aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures, au palais de

L'adjudication aura illei le jeudi 15 septembre 2022 à 14 neures, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).

À la requête de :

La société CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1331 400 718,80 euros, dont le siège est situé 182, avenue de France, 75013 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation: Désignation :

Sur la commune de **Dammarie-Les-Lys (77190)**, 54, impasse des jardins de larianne, en l'espèce une maison d'habitation d'une surface habitable de Marianne, en l'espèce une maison d'habitation d'une surface habitable de 101,01 m2 comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Un séjour, une cuisine, une buanderie, un dégagement

une salle de bains et une chambre. À l'étage : Un palier, trois chambres et une salle de bains.

Le tout cadastré section AY n° 789 et section AY section n° 795 d'une surface

otale de 05 ares 71 centiares Cette parcelle constitue le lot numéro 03 du lotissement dénommé le Jardin de

Occupation : les lieux sont occupés

MISE À PRIX : 84 000 EUROS (quatre-vingt-quatre mille euros)

Consignations pour enchérir :

8.400 euros par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable. 12 000 euros par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables

rrais: les irais prealables à la verite et ceux ordinaires de verite seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier

S'adresser pour les renseignements :
- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR. 21, avenue Thiers à Melun (77000),

01 64 10 26 60 - courriel: avocats@malpel-associes.com,
- Annonce sur internet: www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr,
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal Judiciaire de

Melun est obligatoire.

Signé: Guillaume MÉAR, avocat poursuivant

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr

Avis administratifs

7297890301 - AA



Commune de LE MÉE-SUR-SEINE

Projet de modification du plan local d'urbanisme

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE **PUBLIQUE 1ER AVIS**

Du 1er septembre (13 h 30) au 15 septembre (17 h 30) 2022.

Par arrêté municipal n°2022-AM-02-0034 du 2 février 2022 a été prescrit la modification du PLU et par arrêté n°2022-AM-07-0163 du 13 juillet 2022. il sera procédé du 13 juillet 2022. let 2022, il sera procédé, du 1er septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le

dossier pourront être demandées.

Nature du projet : la présente procédure de modification du PLU de la commune a pour objet :

- de procéder à la correction de cer-

taines erreurs matérielles - de revoir les règles de constructibi-lité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, no-

 d'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de fa-ciliter la compréhension des porteurs de projet

de mettre à jour du dossier des annexes du PLU
 M. Christophe BAYLE a été désigné

en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Le dossier sera consultable en mai-rie sous format papier, sur un poste in-formatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-sur-Seine www.lemeesurseine.fr

Toute personne peut, sur sa de-mande et à ses frais, obtenir commu-nication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets gistre d'enquere publique à reunire non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront dépo-sés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 1er septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 13 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 13 h 20 h 00. 12 h 00

Les observations pourront être con signées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de M. BAYLE à l'Hôtel de Ville (555, route de Boissise, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@lemeesurseine.fr avant le 15 sep-tembre 2022 17 h 00 dernier délai de

rigueur.

M. BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'Hôtel de Ville (555, Route de Boissise).

le lundi 5 septembre 2022 de - le laint 3 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30 - le samedi 10 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

- le jeudi 15 septembre 2022 de

- le jeudi 15 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30 Ces horaires peuvent éventuelle-ment être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au Covid 19. Toute modification fera l'objet d'une communication

réalable. A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents anne-xés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à

compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des con-clusions motivées seront communi-quées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Adminis tratif de Melun

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet (www.lemeesurseine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de

l'enquête. Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaireenquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'ap-probation du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de

le Mée-sur-Seine.

Cet avis est affiche´ sur le tableau d'affichage de la mairie Le Mée-sur-Seine

7296474601 - AA

Commune de MELUN

Projet de Modification 6 du PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme. Par décision E22000044/77 en date

du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de

Melun, a désigné M. Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique enquête sera déroulera pendant une durée de 31 iours consécutifs, du lundi 5 sepnbre 2022 au jeudi 6 octobre 2022

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les élé-ments du Plan Local d'Urbanisme mo-difiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de

13 h 30 à 17 h 30 :

• En Mairie de Melun (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement

Durable), Hôtel de Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex;

• À la rubrique « urbanisme » du site internet de la Ville : www.ville-melun.fr Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Melun, aux dates et heu-

res suivantes • Le lundi 5 septembre 2022 de

9 h 00 à 12 h 00; • Le samedi 24 septembre de 9 h 00 à 12 h 00;

• Le jeudi 6 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Le public pourra consigner ses ob-servations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. ouverts en mairie de Melun

Le public pourra également adres-ser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquê-• Soit à la mairie de Melun, Hôtel de

Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex ; Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu

@ville-melun.fr Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou commu-nicable aux personnes intéressées.

Les éléments demandés à la communication seront aux frais de la peronne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires

sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urdue peuvernise faint se faint value since di-banisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01 78 49 10 66 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr





LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 N° 24267 - 1,90 €







DELPHINE GOLDSZI

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60-75-77-78-91-92-93-94-95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les département d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 3876 HT - (SAS) 1936 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1938 HT - (SA

Avis divers



DIRECTION DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

AVIS ADMINISTRATIF

ESMANS ET VARENNES SUR-SEINE CAPTAGE DE «FOSSARD»

Par arrêté préfectoral n°2022-09/DCSE/ BPE/EC du 29 août 2022 les dispositions relatives au captage de «Fossard» de l'arrê-té préfectoral n°33/DDA/AEP/019 du 22 no-vembre 1983 déclarant d'utilité publique : - la dérivation des eaux, - la détermination des périmètres de protec-tion autour des captages d'Esmans sur le ter-ritoire de la commune d'Esmans et de «Fossard» sur le territoire de la commune d'Esmans et de Varennes-sur-Seine - l'acquisition du terrain compris dans le pé-

l'acquisition du terrain compris dans le pé-rimètre de protection immédiate du captage

nstituant des servitudes dans les terrains compris dans les périmètres de protection et portant cessibilité du terrain à acquérir ont été abrogées.

Copie de cet arrêté fera l'obiet d'un affichage du siège de la Communauté de Communes du Pays de Montereau et en mairies d'Es-mans et de Varennes-sur-Seine pendant 2

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mo-biles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en Mairie de MELUN.

Le public pourra également adresser ses ob-servations par courrier et à l'attention du com-missaire enquéteur : - Soit à la Mairie de MELUN – Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN

Des informations complémentaires sur le dé-Des informations complementaires sur le de-roulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urbanisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01.78.49.10.66 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@ville_melun.fr.



Divers société

SM HOLDING SAS au capital de 796 000 € Siège social : 69 rue de Paris 77183 CROISSY BEAUBOURG RCS MEAUX 903 538 742?. Par PV d'AGE du 04/08/2022. Rectificatif d'erreur matérielle concernant le capital social, lors de cette assemblée il est constaté que le capital social est erronnée. Le capital social est de 1 000€ et non 796 000 €. Notification au RCS de MEAUX

Enquête publique

COMMUNE DE MELUN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION 6 DU PLU

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de Melun, a désigné Monsieur Bernard LUCAS en qualité de com-

L'enquête publique enquête sera déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 05 septembre 2022 au jeudi 06 octobre 2022 inclus.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les éléments du Plan Local d'Urbanisme modifiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 12h260.

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RÉVISIONS ALLÉGÉES N°1,2,3 ET MODIFICATION N°5 DU PLU DE

CHARTRETTES

Par arrêté n°2022-024 du 12 juillet 2022, le Par arrêté n'2022-024 du 12 juillet 2022, le président de la communauté d'aggloméra-tion du Pays de Fontainebleau, personne res-ponsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquéte publique conjointe portant sur les projets de révisions allégées n'1, 2 et 3 et de modification n'5 du Plan Lo-cal d'Urbanisme de Chartrettes. La procédure de révision allégée n'1 du PLU a pour objectif la suppression du classement v parcs et espaces paysagers protégés » de la parcelle AD 31, suite à l'arrêt du 10 juillet 2018 de la Cour administrative d'appel de Paris.

La procédure de révision allégée n°2 du PLU

La procédure de révision allégée n°2 du PLU a pour objectif de permettre l'installation d'une ferme maraîchère en agroécologie par le classement en zone agricole d'une parcelle actuellement classée en zone naturelle. La procédure de révision allégée n°3 du PLU a pour objectif de permettre l'implantation d'une station de traitement de pesticides de l'eau potable par la suppression d'un espace boisé classé et la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL).

(STEGAL). La procédure de modification n°5 du PLU a pour objectifs de toiletter et de permettre dif férentes adaptations mineures du règlement, visant notamment à favoriser la nature en ville et la requalification d'espaces en friche. A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean BAUDON en qualité de commissaire-enquêteur par une décision en date du 29 juin 2022. L'enquête publique se déroulera du jeudi ler septembre 2022 à 9h jusqu'au samedi 1er octobre 2022 à 12h en mairie de Chartrettes (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposiférentes adaptations mineures du règlement

12h00

Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et dossiers de révisions allégées n°1, 2, 3 et le de l'Aménagement Durable) – Hôtel de Ville, dossier de modification n°5 du PLU de 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex Chartrettes, le bilan de la concertation com-Mun, les pièces administratives annexes de procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées,

Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de Melun, aux dates et heures suivantes:

- Le lundi 05 septembre 2022 de 9h à 12h;
- Le samedi 24 septembre de 9h à 12h;
- Le jeudi 06 octobre 2022 de 14h à 17h.

Le public pourra consigner ses observations

sur les révisions allégées n°1, 2 et 3

et de modification n°5 du PLU, d'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Pendant toute la durée de l'enguête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Chartrettes (siège de l'enquête pu-blique) – 37 ter rue Georges Clemenceau, 77590 CHARTRETTES – où le public pourra servature.

Soit à la Mairie de MELUN – Huter 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex,
Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification éplugille-melun fr;
Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur. Il sera également disponible à l'adresse suivante http://evolution-du-plu-de-chartrettes enquetepublique.
Ci-avant;
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clòture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délation an et/ou communicable aux perfuir de la lurie, de l'acque de l'a 7/59U CHARIRE I IES – ou le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (lundi et jeu-di de 9h à 12h et de 14h à 17h30, mardi, mer-credi et vendredi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 12h) ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur. Il sera également disponible à l'adresse suivante http://evolu-tion du bl. de chartette convetamblique.

di des lundi, mercredi et jeudi de 13A30 à 15h). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française:

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Chartrettes pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier postal à l'attention de M. Jean BAUDON, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Chartrettes, 37 ter rue Georges Clemenceau – 77590 CHARTRETTES.

- par courriel à l'adresse suivante : evolution-du-plu-de-chartrettes@enquête publique.net – en ligne sur la page de l'enquête publique : http://evolution-du-plu-de-chartrettes.enquêtepublique.net

Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reseules les observations et propositions re-cues pendant le délai de l'enquête soit du jeu-di 1er septembre 2022 à 9h00 jusqu'au samedi 1er octobre 2022 à 12h00 au plus tard, y compris par voie électronique et cour-rier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-pro-positions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site in-ternet http://evolution-du-plu-deternet http://evolution-du-plu-de-chartrettes.enquetepublique.net pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas pré-vu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglo-mération et en mairie de Chartrettes aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pour-ront être consultés dès leur réception et pen-dant un an à compter de la date de clâture de ront etre consultes des leur reception et pen-dant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête pu-blique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au consei communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.



1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RÉVISION AL LÉGÉE N°1 ET MODIFICATION N°1 DU PLU DE BARBIZON

Par arrêté n°2022-026 du 22 août 2022, le

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

onne responsable de la procédure, a or-né l'ouverture de l'enquête publique ointe portant sur les projets de révision jée n°1 et modification n°1 du Plan Local ne de Barbizon

La procédure de révision allégée n°1 du PLU a pour objectif de permettre l'extension des équipements équestres des écuries du Grand Veneur, projet de développement économique structurant pour la commune, avec notam-

ment la suppression d'un espace boisé

La procédure de modification n°1 du PLU a pour objectif d'adapter le PLU afin de : – Permettre la réalisation d'un lieu d'accueil

touristique, d'hébergements, d'équipements et de restauration à l'entrée du massif forester de l'estadration al entre de un massi niores tier de Fontainebleau. Ce projet est actuellement contraint par le PLU de Barbizon qui ne permet pas d'autres destinations que l'habitation dans ce secteur,

- Corriger différentes dispositions règlementaires incohérentes ou difficiles d'application.

PREFET

DE SEINE-ET-MARNE

CAPTAGE COMMUNE CELY-EN-BIERE

1ER AVIS - OUVERTURE ENQUETE

PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral 2022/06/DCSE/BPE/EC du 28 juin 2022, il sera procédé pendant 32 jours consécutifs du mardi 20 septembre 2022 à 09h00 au vendredi 21 octobre 2022 à 12h00 en mairie de Cély-en-Biere (15 rue de la Mairie (77 930) à une enquête publique

unique préalable à : – à la déclaration d'utilité publique des tra-

vaux de dérivation des eaux souterraines et de l'instauration de périmètres de protection autour du captage situé sur le territoire de la

autour du capitage situe Sur le territoire de la commune de Cély-en-Bière, «Cély-en-Bière 1» (02585X0010 – BSS000UAYN),

- à l'autorisation sanitaire de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine, au titre du Code de l'environnement,

- au parcellaire, relatif aux périmètres de protestion, impédiate et reporterés de

tection immédiate et rapprochée de

Pendant toute la durée de l'enquête, le dos-sier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public : en format papier : - en mairie de Cély-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

heures habituels d'ouverture de la mairie, en version numérique:

– en mairie de Cely-en-Bière sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante:

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique

Periodit toute la durée de l'enquété poinique unique, le public pourra consulter et consi-gner ses observations et propositions : sur le registre d'enquête papier côté et pa-raphé par le commissaire enquêteur ouvert

en mairie de Cély-en-Bière aux jours et

heures habituels d'ouverture de la mairie, - sur le registre unique dématérialisé acces-sible en mairie de Cély-en-Bière, à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal, - sur le site Internet des services de l'État en

Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :http:// www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/

Enquetes-publiques
- par courriel à l'adresse suivante : captagecely-en-biere@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par cor-respondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Cély-en-Bière.

Toutes les observations écrites seront an-

A cet effet, le premier vice-président du tri-A cet effet, le premier vice-président du tri-bunal administratif de Melun a désigné M. Henri LADRUZE en qualité de commissaire enquêteur, par une décision en date du 28 juin 2022. L'enquête publique se déroulera du mercredi 21 septembre à 9h au vendre-di 21 octobre à 12h en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique) aux jours de heures habituels d'ouverture. Le commis-saire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Barbizon aux dates et ho-raires suivants :

ercredi 21 septembre entre 9h00 et

- Le samedi 8 octobre entre 9h00 et 12h00 Le vendredi 21 octobre entre 9h00 et 12h00

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de modification n'1 et de révision al-légée n'1 du PLU de Barbizon, le bilan de la concertation, les pièces administratives an-exes (délibérations, arrêtés...), le procès-ver-bal d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées, les avis des personnes publiques associées et consul-tées, le dossier d'évaluation environnemen-lae de la révision allégée n'1 du PLI de tale de la révision allégée n°1 du PLU de Barbizon, l'avis de l'autorité environnementale sur la révision allégée n°1 du PLU de Barbizon, l'avis de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la modification n°1 du PLU de Barbizon, l'avis modification n'1 du PLU de Barbizon, l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la révision allégée n'1 du PLU de Barbizon. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de de Barbizon (siège de l'enquête publique) 13 Grande Rue - 77630 Barbizon, où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 14H00 à 18h00) at du marifi au samedi (de 9H00 à 12h00) et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 ainsi que lors des permanences du Commis saire Énguêteur. Il sera également disponible à l'adresse suivante http://plu-barbizon.en-quetepublique.net, sur le site internet de la quetepublique.net, sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : https://www.pays-fontainebleau. fr/les-plu-des-communes/, sur le site internet de la commune de Barbizon https:// www.barbizon.fr/ et sur un poste informa-www.barbizon.fr/ et sur un poste informa-tique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau (du lundi au perdedid de Na 12820 cut les ravèse miti des promisers de la communication dredi de 9h à 12h30 et les a lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h).

Pendant toute la durée de l'enquête, le pu-

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française:

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Barbizon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, par courrier postal à l'attention de M. Henri LADRUZE, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Barbizon (13 Grande Rue - 77630 Barbizon),

- par courriel à l'adresse suivante: plu-bar-

par courriel à l'adresse suivante : plu-bar-

bizon@enquetepublique.net

en ligne sur la page de l'enquête publique :
http://plu-barbizon.enquetepublique.net

Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions re-cues pendant le délai de l'enquête soit du mer-credi 21 septembre à 9h00 au vendredi 21 octobre à 12h00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, prises en considération. Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet https://www.barbizon.fr/ et sur le site internet https://www.barbizon.fr/ et sur le site http://plu-barbizon.enquetepublique.net pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêtes conclusions du commissaire enquêtes conclusions à la disposition du public au sièœ de la communauté d'adolomération au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon aux jours et heures et en mairie de Baroizon aux jours et neuries habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil comminautraire, éventuellement amendé pour

CONTACT COMMERCIAL:

0184210927

nexées au registre d'enquête publique

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématéria-lisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée

Est désigné, en qualité de commissaire en-quêteur Monsieur Emmanuel PLACÉ, com-mandant divisionnaire de police à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la dis-Le cummissaire enqueteur se tiendra à la dis-position du public pour recevoir les observa-tions des intéressés en mairie de Cély-en-Bière (15 rue de la Mairie - 77930) aux dates et heures indiqués ci-dessous : - le mardi 20 septembre 2022 de 9h00 à 12h00

ardi 4 octobre 2022 de 14b00 à 17b00 - le vendredi 21 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 12h00 - le jeudi 13 octobre 2022 de 14h00 à 17h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau – Carine DANIEL (responsable du service Eau et Assainssement) – téléphone 01 64 70 10 76 – courriel : carine.daniel@pays-fontainebleau. fr .

Le présent avis est consultable sur le site in-Le present avis est consontaire sur les tier letter ternet précité. Toute personne peut à sa de-mande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – BPE 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Le dos-sier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête des conclusions de la commission d'énquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du de seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voies d'arrêtés préfectoraux sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement des eaux souterraines et des périmètres de protection autour du champ captant de Cély-en-Bière «Cély-en-Bière l.» (02585X0010 - BSS000UAYN),

- la délivrance de l'autorisation de prélève-

La délivrance de l'autorisation de prélève-ment des eaux souterraines et de l'autorisa-tion sanitaire de distribuer l'eau pour la consommation humaine.

Insertions diverses

AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hoche – Tour Kupka B – La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bé-néficiait l'association Loi 1901 SOLIHA SEINE nenciari association Loi 1901 SULHA SEINE ET MARNE sise 649 avenue de Bir Hakeim 77350 LE MEE SUR SEINE, RCS N' 784 971 822, accordée pour les activités de GESTION IMMOBILIERE visées par la loi n'70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, ces-rear toris jours francs après la publication du présent avis.

present avis. Les créances s'il en existe, devront être pro-duites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.



Publiez votre annonce légale avec Le Parisien



Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h





Formulaires certifiés pour une annonce conforme



Affichage en temps réel

Avis administratifs

7296372401 - AA



Captage commune Cély-en-Bière **1ER AVIS OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral 2022/06/DCSE/BPE/EC du 28 juin 2022, il sera procédé pendant 32 jours consécutifs du mardi 20 septembre 2022 à 9 h 00 au vendredi 21 octobre 2022 à 12 h 00 en mairie de Cély-en-Bière (15, rue de la Mairie, 77930) à une enquête publique unique préalable à :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souter-raines et de l'instauration de périmètres de protection autour du captage situé sur le territoire de la commune de Cély-en-Bière, « Cély-en-Bière 1 » (02585X0010 - BSS000UAYN),

- à l'autorisation sanitaire de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine, au titre du Code de l'environnement, - au parcellaire, relatif aux périmètres de protection immédiate et rapprochée

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

en a la disposition du public . En format papier : - en mairie de Cély-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture de la

en mairie de Cély-en-Bière sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consul-

ter et consigner ses observations et propositions : Sur le registre d'enquête papier côté et paraphé par le commissaire enquêteur

en mairie de Cély-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture de la

- sur le registre unique dématérialisé accessible en mairie de Célv-en-Bière

- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- par courriel à l'adresse suivante : captage-cely-en-biere@enquetepublique.

Les observations et propositions du public pourront également être adres-sées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Cély-en-Bière.

Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publi-

que.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Est désigné, en qualité de commissaire enquêteur M. Emmanuel PLACÉ, commandant divisionnaire de police à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Cély-en-Bière (15, rue de la Mairie,

77930) aux dates et heures indiqués ci-dessous le mardi 20 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

le mardi 4 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00, - le jeudi 13 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00, - le vendredi 21 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau, Carine DANIEL (responsable du service Eau et Assainissement), téléphone 01 64 70 10 76, courriel : carine.daniel@pays-fontainebleau.f.
Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut

à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSF - BPF, 12, rue des Saints-Pères 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultables pendant le même déla sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voies d'arrêtés préfectoraux sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement des eaux souterraines et des périmètres de protection autour du champ captant de Cély-en-Bière « Cély-en-Bière 1 » (02585X0010 - BSS000UAYN),

- la délivrance de l'autorisation de prélèvement des eaux souterraines et de

l'autorisation sanitaire de distribuer l'eau pour la consommation humaine

7301596501 - AA



Direction de la coordination des services de l'Etat

ESMANS et VARENNES-SUR-SEINE

Captage de « Fossard » **AVIS ADMINISTRATIF**

Par arrêté préfectoral n°2022-09/ DCSE/BPE/EC du 29 août 2022 les

dispositions relatives au captage de rossard » de l'arrêté préfectoral n° 83/DDA/AEP/019 du 22 novembre 1983 déclarant d'utilité publique :

- la dérivation des eaux.

- la détermination des périmètres de protection autour des captages d'Es-mans sur le territoire de la commune d'Esmans et de « Fossard » sur le terri toire de la commune d'Esmans et de Varennes-sur-Seine

- l'acquisition du terrain compris dans le périmètre de protection immédiate du captage d'Esmans.

Instituant des servitudes dans les terrains compris dans les périmètres de protection et portant cessibilité du terrain à acquérir ont été abrogées. Copie de cet arrêté fera l'objet d'un

affichage au siège de la Communauté de Communes du Pays de Montereau et en mairies d'Esmans et de Varen-nes-sur-Seine pendant 2 mois. 7297892801 - AA



Commune de LE MÉE-SUR-SEINE

Projet de modification du plan local d'urbanisme

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE **PUBLIQUE** 2^{èME} AVIS

Du 1er septembre (13 h 30) au 15 septembre (17 h 30) 2022.

municipal n°2022arrêté AM-07-0150 du 13 juillet 2022, il sera procédé, du 1er septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme de la commune de le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.

Nature du projet : la présente procé-dure de modification PLU de la com-mune de Le Mée-sur-Seine a pour ob-

- de procéder à la correction de cer-

- de proceder à la correction de cer-taines erreurs matérielles; - de revoir les règles de constructibi-lité en zone UA afin de maîtriser la den-sification du secteur Mée Village, no-

 d'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de faciliter la compréhension des porteurs de projet :

- de mettre à jour du dossier des annexes du PLU

M. Christophe BAYLE a été désigné

en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Le dossier sera consultable en mai-rie sous format papier, sur un poste in-formatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-sur-Seine : www.lemeesurseine.fr

Toute personne peut, sur sa de-mande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront dépo-sés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 1er septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et les samedis de 9 h 00 à

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de M. BAYLE à l'Hôtel de ville (555, route de Boissise, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@lemeesurseine.fr avant le 15 septembre 2022 17 h 00 dernier délai de

les observations écrites ou orales du public à l'hôtel de ville (555, route de lundi 5 septembre 2022 de 13 h 30

à 17 h 30

samedi 10 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

- jeudi 15 septembre 2022 de 13 h 30 17 h 30,

Ces horaires peuvent éventuelle-ment être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires

ées au Covid 19. A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents anne-xés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'en-quête. Copie du rapport et des con-clusions motivées seront communi-quées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Adminis tratif de Melun

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet (www.lemee surseine fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête et des con-

clusions émises par le commissaireenquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'ap-probation du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de

7301507801 - AA



Révision allégée n°1 et modification n°1 du PLU de Barbizon

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Par arrêté n°2022-026 du 22 août 2022, le président de la communaut d'agglomération du Pays de Fonta nebleau, personne responsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision allégée n°1 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Barbizon.

La procédure de révision allégée n°1 du PLU a pour objectif de permettre l'extension des équipements éques-tres des écuries du Grand Veneur, projet de développement économique structurant pour la commune, avec notamment la suppression d'un es-pace boisé classé. La procédure de modification n°1 du PLU a pour objectif d'adapter le PLU

- Permettre la réalisation d'un lieu d'accueil touristique, d'héberge-ments, d'équipements et de restauration à l'entrée du massif forestier de Fontainebleau. Ce projet est actuellement contraint par le PLU de Barbizon qui ne permet pas d'autres destina-tions que l'habitation dans ce secteur,

Corriger différentes dispositions rèalementaires incohérentes ou diffi-

les d'application. A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Henri LADRUZE en qualité de commissaire enquêteur, par une décision en date du 28 juin 2022. L'enquête publique se déroulera du mercredi 21 septembre à 9 h 00 au

vendredi 21 octobre à 12 h 00 en mairie de Barbizon (siège de l'enquête pu-blique) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquê-teur se tiendra à la disposition du public en mairie de Barbizon aux dates et horaires suivants

- le mercredi 21 septembre entre 9 h 00 et 12 h 00, - le samedi 8 octobre entre 9 h 00 et

12 h 00.

le vendredi 21 octobre entre 9 h 00 et 12 h 00. Le dossier d'enquête publique com

prend le dossier de modification n°1 et de révision allégée n°1 du PLU de Barbizon, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes (dé-libérations, arrêtés...), le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées. les avis des personnes publiques as-sociées et consultées, le dossier d'évaluation environnementale de la révision allégée n°1 du PLU de Barbizon. l'avis de l'autorité environnemen tale sur la révision allégée n°1 du PLU de Barbizon, l'avis de l'autorité envi-ronnementale exemptant d'évaluation environnementale la modification n°1 du PLU de Barbizon. l'avis de la Commission Départementale de Préserva-tion des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la révision allégée n°1 du PLU de Barbizon. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'en-quête publique sera disponible en mairie de de Barbizon (siège de l'en-quête publique), 13, grande Rue, 77630 Barbizon, où le public pourra en prendre connaissance pendant les

jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 14 h 00 à 18 h 00 et du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00), ainsi que lors des permanences du

commissaire enquêteur.
Il sera également disponible
l'adresse suivante

http://plu-barbizon.enquete publique.net, sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : https://www.pays-fontainebleau.

fr/les-plu-des-communes/, sur le site internet de la commune de Barbizon

https://www.barbizon.fr/ et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et les aprèsmidi des lundi, mercredi et jeudi de 13 h 30 à 16 h 00).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses obser-vations, propositions et contre-pro-positions en langue française: - sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et

paraphés par le commissaire enquê-teur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Barbi-zon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

par courrier postal à l'attention de M. Henri LADRUZE, commissaire en-quêteur au siège de l'enquête en mai-rie de Barbizon (13, grande Rue, 77630 Barbizon).

par courriel à l'adresse suivante : plu-barbizon@enquetepublique.net
- en ligne sur la page de l'enquête

http://plu-barbizon.enquete

Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets. Seules les observations et proposi-

tions reçues pendant le délai de l'enguête soit du mercredi 21 septembre à 9 h 00 au vendredi 21 octobre à 12 h 00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-proposi-tions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations recues par voie électronique seront accessibles sur le site internet

https://www.barbizon.fr/ et sur le

http://plu-barbizon.enquete publique.net pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réu-nion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon aux jours et heures habi-tuels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire. éventuellement amendé pour tenir compte des résul-tats de l'enquête.

ATTESTATION

Nous vous informons que l'attestation de parution est délivrée systématiquement par retour

7296475001 - AA

Commune de MELUN Projet de Modification 6 du PLU

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice

président du Tribunal administratif de

Melun, a désigné M. Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique enquête sera déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 5 septembre 2022 au jeudi 6 octobre 2022

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les élé-ments du Plan Local d'Urbanisme mo-difiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de

au vendred de 6 1130 à 12 11 13 et de 13 h 30 à 17 h 30 : • En Mairie de Melun (rez-de-chaus-sée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement Durable). Hôtel de Ville. 16. rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex;

• À la rubrique « urbanisme » du site internet de la Ville : www.ville-melun.fr

Le commissaire enquêteur sera pré-

sent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Melun, aux dates et heures suivantes : • Le lundi 5 septembre 2022 de

9 h 00 à 12 h 00 : • Le samedi 24 septembre de 9 h 00

à 12 h 00 ;
• Le jeudi 6 octobre 2022 de 14 h 00

à 17 h 00. Le public pourra consigner ses ob-servations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et para-phés par le commissaire enquêteur,

ouverts en mairie de Melun. Le public pourra également adres-ser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquê-

Soit à la mairie de Melun, Hôtel de

Wille, 16, rue Paul-Doumer, 77011
Melun Cedex;
Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu @ville-melun.fr

Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du multipa de maire du maire de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du multipa de maire que la commissaire de la commissai disposition du public à la mairie aux iours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou commu-nicable aux personnes intéressées. Les éléments demandés à la com-

munication seront aux frais de la personne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urbanisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au de Melun par téléphone au 01 78 49 10 66 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr



Je passe ma petite annonce par téléphone

01.64.87.50.10



avant jeudi 18 h pour parution le lundi



R 20174 - 808 - 1,80 €

ÎLE-DE-FRANCE

PAGES VI ET VII

Ces petits cours d'eau déjà en état de crise **SEINE-ET-MARNE**

Les débuts mouvementés des nouveaux députés

77

Le Parisien

RENAULT AVEC L'ÉLECTRIQUE, E BOUT DU TUNNEL ?



LUNDI 8 AOÛT 2022 N° 24243 - 1,80 €

Interview
Mondial, Mbappé, son avenir...
Didier Deschamps se confie
PAGES 10 ET 11

Zaïre-Emery, 16 ans Le plus jeune joueur de l'histoire du PSGPAGE 12





Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60-75-77-78-91-92-93-94-95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Coluture et la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les département d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 3876 HT - (SAS) 1936 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1938 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1938 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1937 HT - (SAS) 1937 HT - (S

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur

Marchés + de 90 000 Euros

Section 1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

SYNDICAT SIAAEP DU BOCAGE

23 rue de la tour 77710 Lorrez le Bocage Tél : 01 64 31 48 13 Mail: interco.lorrez@orange.fr Siret: 20009420900018 Groupement de commande: non

Section 2 : Communication Moyen d'accès aux documents de la consul-

tation: Lien URL vers les documents de la consul-tation: https://demat.centraledesmarches. com/7065969 Intégralité des documents sur le profil d'ache-

communément disponibles : Non. Nom du contact : Monsieur Didier Fourdrain Adresse mail du contact : interco.lorrez@

orange.fr Numéro de téléphone du contact : 01 64 31 48 13

Section 3 : Procédure Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

ouverte Conditions de participation Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis la demande

Section 4 : Identification du marché

Section 4 : Identification du marché Intitulé du marché : Renforcement et maillage du réseau d'eau potable sur les communes de Paley et Lorrez le Bocage Code CPV principal : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau Type de marché : Travaux Lieu principal d'exécution du marché : Route de la Valley à Paley et hameau de Géfontaine à Lorrez le Bocage Consultation à tranches : Non. La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots Marché alloti : non.

Section 6 : Informations

complémentaires Visite obligatoire : Non, mais vivement

conseillé. Autres informations complémentaires : Les

renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès de

. Maître d'Ouvrage : Syndicat SIAAEP DU

BOCAGE Maître d'oeuvre : PRELY Ingénierie – 30, rue de Montramé – 77650 SOISY BOUY – Mail : prely.ingenierie@gmail.com

Enquête publique

COMMUNE DE MELUN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION 6 DU PLU

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022. le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme.

Par décision E22000044/77 en date du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de Melun, a désigné Monsieur Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique enquête sera déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 05 septembre 2022 au jeudi 06 octobre 2022 inclus.

Ainsi que toutes autres ueusions conformément à la loi dans les statuts.

Les décisions prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les associés même absents, dissidents ou incapables.

Clause d'agrément : Lors d'une augmentation de capital, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la moitié au moins de leur valeur nominale et le cas échéant, de la totalité de la prime d'emission. Par décision E22000044/77 en date du 21

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les éléments du Plan Local d'Urbanisme modifiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à où l'opération est devenue définitive en cas

17h30

17h30 :

- En Mairie de MELUN (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement Durable) – Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex de l'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex de l'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de l'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de l'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote de l'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN Cedex d'Aménagement Durable) – Rote d'Aménagement Durable (Cadre d'Aménagemen

Le samedi 24 septembre de 9h à 12h Le jeudi 06 octobre 2022 de 14h à 17h.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mo-biles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en Mairie de MELUN.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquêteur

riissaire enqueteur : - Soit à la Mairie de MELUN – Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer – 77011 MELUN

Geuex, - Soit par voie électronique à l'adresse sui-vante : modification6plu@ville-melun.fr ; - Soit directement auprès du Commissaire Utilisation de movens de communication non Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant;

> Le rapport et les conclusions motivées du Le rapport et les conclusions motivees du Commissaire-Enquéteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou communicable aux personne intéressées sonnes intéressées.

Les éléments demandés à la communica-

Date et heure limite de réception des plis d'ademande.

23/09/2022 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.

10.178.49.10.66 ou par courriel à l'adresse :

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2022, il a été constitué une SAS ayant

Des 2022, l'acte constitue in es dayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BRIO NETTOYAGE Objet social : La présente société par action simplifiées a pour objet : -travaux d'entretien de locaux profession-nels et particuliers et tous les services qui s'y attachent

attachent
-la participation de la société, par tous
moyens, directement ou indirectement, dans
toutes opérations pouvant se rattacher à son
objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat

de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition ou de

location, a catada, department of location, -ainsi que les opérations commerciales, in-dustrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Siège social : 36 rue Pascal, 77100 MEAUX Capital : 500 € Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS MEAUX Président : Monsieur DJEZO Albert, demeurant 1 place Saint Just, RES Les Orchydées, Chez Doudouo Homplou Roland, 77184 EMERAINVILLE

Admission aux assemblées et droits de

votes : Les associés délibèrent collectivement sont seuls compétents pour prendre les dé-

- Nomination, renouvellement et révocation

du Président de la société ; – Nomination et renouvellement des com–

Nomination et renouvellement des cornmissaires aux comptes;
Approbation des comptes sociaux annuels
et affectation des résultats;
Changement des Statuts en particulier augmentation ou réduction du capital social, opérations de fusion ou d'apport partiel d'actif
ou scission, dissolution de la société, adoption ou modification de clauses relatives à
l'inaliénabilité des actions, à l'agrément de
route ression d'actions:

oute cession d'actions

EMERAINVILLE

comptes tenus à cet effet par la société dans les conditions et selon les modalités prévues de la Ville : www.ville-melun.fr;

Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de Melun, aux dates et heures suivantes :

aux dates et heures suivantes : - Le lundi 05 septembre 2022 de 9h à 12h

10 J PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis divers

DIRECTION DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Réunie le 25 juillet 2022, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de Seine-et-Marne a émis un avis fa-vorable à la demande d'autorisation d'exploi-tation commerciale présentée par la

SOCIÉTÉ IMMALDI ET COMPAGNIE

Les éléments demandés à la communica-tion seront aux frais de la personne qui en fait la demande. Tangé de surface de vente par création d'un magasin ALDI de 999 m² (après transfert du magasin actuel) et d'un local 801 m² de surface de vente faisant l'objet

COMMUNE DE

LE MEE-SUR-SEINE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LE MEE-SUR-SEINE DU 1ER SEPTEMBRE (13H30) AU 15 SEPTEMBRE (17H30) 2022

Par arrêté municipal n°2022-AM-02-0034 du 02 février 2022 a été prescrit la modification du PLU et par arrêté n°2022-AM-07-0163 du 13 juillet 2022, il sera procédé, du 01 septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le dessier pourront toutes informations sur le dossier pourron

etre demandees. Nature du projet : la présente procédure de modification du PLU de la commune a pour

objet :

– De procéder à la correction de certaines er-

- De proceue a la concesa de la constructibilité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, notamment - D'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de faciliter la compréhension des porteurs de projet - De mettre à jour du dossier des annexes du PLU

- M. Christophe BAYLE a été désigné en qua

lité de commissaire-enquêteur par le tribu-nal administratif de Melun. Le dossier sera consultable en mairie sous format papier, sur un poste informatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-

www.lemeesurseine.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 seront déposés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 01 septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 9h à 12h. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur BAYLE à l'hôtel de ville (555 Route de Boissies, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@ lemeesurseine, fra vant le 15 septembre 2022 17h00 dernier délai de riqueur.

17h00 dernier délai de rigueur.

Monsieur BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'hô-tel de ville (555 Route de Boissise)

- Le lundi 05 septembre 2022 de 13h30 à 17h30, - Le samedi 10 septembre 2022 de 9h

à 12h, ıdi 15 septembre 2022 de 13h30 à 17h30.

Ces horaires peuvent éventuellement être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19. Toute modification fera l'objet d'une communication préalable.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents annexés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son raport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions motivées seront communiquées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN. Le rapport et les conclusions du commis-A l'expiration du délai d'enquête, le registre

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site

internet (www.lemeesurseine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Le Mée sur Seine. Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Le Mée-sur-Seine.



ALDORANDE

SARL au capital de 160.000 Euros

6 RUE CHRISTOPHE COLOMB 94370 SUCY EN BRIE 388 849 309 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Gérant M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

PRESSI

SARL au capital de 30.000 euros Siège social : 6 rue Christophe Colomb – BP 114 94370 SUCY EN BRI 410 109 219 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Gérant M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY a décidé de transvigiles 34440 SANTENTA au declarde d'ain-férer le siège social au 12 rue Georges Truf-faut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera ra-diée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN



votre communication Publiez vos annonces d'enquêtes publiques

> dans Le Parislen

0187398296 legales2@Leparisien.fr

SCI LEYLIA

SCI au capital de 182.95 Euros

IMMEUBLE LE BOSTON 6 RUE CHRISTOPHE COLOMB **LEADER CLUB N 114**

Le 30 juin 2022, l'AGE de la société ayant pour objet « Acquisition, location, gérance » et une durée de 99 ans jusqu'au 0.1.40.2094, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77.170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN

SASU SIEKONI **EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE** 1 000 € SIÈGE SOCIAL : 27 LES PRÈS D'ANDY 77950 SAINT GERMAIN LAXIS

RCS MELUN 810 513 474 En date du 01/07/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchar-gé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/07/2022.

Les comptes de la liquidation seront dépo-sés au greffe du Tribunal de commerce MELUN. Louise Monthé

Insertions diverses

PROTHERM SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS BREDEAU, SAS au capital de 200.000 €, 48, rue Vladimir Jankelevitch, 77184 EMERAINVILLE, RCS MEAUX 351 376 413. Par AGE du 25/07/2022, l'associé unique a décidé de modifier la date de clôture: au 31/12. Exceptionnellement l'exercice en cours qui a débuté le 01/08/2021 se terminera le 31/12/2022 et aura ainsi une durée de 17 mois. Inscription modificative au RCS MEAUX 351 376 413.

Divers société

Ab fibre sasu au cap, de 1000€.2 rue ampere 77430 champagne/seine.Rcs n°897701744.Le 01/07/2022 à 18h,l'associé unique a approuvé les comptes de liqui-dation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de

W.l.c,sasu au cap. de 10006,9 rue des celtes 77700 serris.Rcs n'904438736.Le 23/06/2022 à 18h,l'associé unique a ap-prouvé les comptes de liquidation,donné qui-

stion au liquidateur et prononcé la clôture

ELISSA SCI au capital de 1006 Siège social : 78 Avenue du Général Patton 77000 MELUN 822 517 660 RCS MELUN Aux termes d'une délibération du 19/07/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN au 72 avenue du Général Patton 77000 MELUN à compter du 19/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Melun. Pour avis La Gérance

B.M. EXPRESS SAS au capital de 7700€ Siège social : 78 Avenue du Général Patton, 77000 social : 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN 443 798 467 RCS MELUN Aux rmes d'une délibération du 19/07/2022 l'Assemblée Générale Extraordinaire des as-sociés de la société B.M. EXPRESS a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue du Général Patton, 77000 MELUN au 72 Ave-nue du Général Patton 77000 MELUN à compter du 19/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

GROUPE PRESSI

SAS au capital de 186.615 Euros

IMMEUBLE LE BOSTON LEADER **CLUB 114** 6 RUE CHRISTOPHE COLOMB -94370 SUCY EN BRIE 352 580 021 RCS CRETEIL

Le 30 juin 2022, l'AGM de la société ayant pour Président M. Pierre RIZZI, 25 Chemin des Vignes 94440 SANTENY, a décidé de transférer le siège social au 12 rue Georges Truffaut 77170 SERVON, à compter du 01 juillet 2022. En conséquence, la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de MELUN





Publiez votre annonce légale avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

5



Paiement 100% sécurisé



Affichage en temps réel

Rdv sur leparisien.annonces-legales.fr

Adiudications immobilières

7299954701 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats 21, avenue Thiers, 77008 MELUN CEDEX Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT SUR SURENCHÈRE

Un TERRAIN à GRETZ-ARMAINVII LIERS

Aucune visite n'est prévue.
L'adjudication aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures, au palais de ustice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).
À la requête de :
La société M3A, société civile immobilière au capital de 1 000 euros.

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numérce 880 496 492, dont le siège social est 3, allée des Sophoras, 93110 Rosny-sous-Bois, agissant poursuites et diligences de son gérant, domicilié en cette qualité audit siège. udit siège. **Désignation** :

Sur la commune de **Gretz-Armainvilliers (77220), 1, impasse Balzac,** un terrain en friche sur lequel est édifiée une grange à rénover de 131,55 m2 se composant de deux pièces au rez-de-chaussée et d'une mezzanine à l'étage à laquelle on accède par une échelle de fortune, non alimentée en eau et électricité, ni évacuation d'eaux unées endetré :

usées, cadastré :
- section A n° 127, lieudit Parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 16 are:
60 centiares ; - section A n° 214, lieudit 1, impasse Balzac, pour une contenance de 53 ares

et droit de passage commune sur la parcelle cadastrée section A n° 178, lieudit - et d'ort de passage commune sur la parceile cadastrée section Parc d'Armainvilliers, pour une contenance de 1 are 83 centiares ; Occupation : les lieux sont libres.

MISE À PRIX : 39 600 EUROS (trente-neuf mille six cents euros)

Consignations pour enchérir :
- 3 960 euros par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, assort

d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable ; - 12 000 euros , par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds

Frais: les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication;

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier

S'adresser pour les renseignements : - Au cabinet de **Maître Guillaume MÉAR,** 21, avenue Thiers à Melun (77000);

01 64 10 26 60 - courriel: avocats@malpel-associes.com,
- Annonce sur internet: www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr,
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant

7299954001 - V.I

Maître Aurélie PAUCK Associée de la SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocat 160, rue Grande - 77300 FONTAINEBLEAU Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION

à SAINT-MAMMÈS (77670)

Visite le mercredi 31 août 2022 de 14 h 30 à 15 h 30. L'adjudication aura lieu

Le mardi 13 septembre 2022, à 14 h 00

au palais de justice de Fontainebleau, 159, rue Grande, 77300 Fontainebleau À la requête de :

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, société anonyme au capital de 1 009 897 173,75 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, dont le siège social est 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié de droit audit siège

Désignation : Sur la commune de **Saint-Mammès (77670), 11, rue Fleury**, en l'espèce une

Sur la commonde de Sant-Marinnes (77676), 11, 1de Fleury, en l'espèce din maison d'habitation comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une pièce et une cuisine, salle d'eau et water-closets.

- Au premier étage : deux chambres.

Grenier au-dessus

Le tout cadastré section AB n° 499 pour une contenance de 94 centiares, et

Le tout cadastre section AB n° 499 pour une contenance de 94 centiares, et section AB n° 500 pour une contenance de 02 ares 65 centiares.

Et le droit de passage, donnant sur la rue Fleury, sur la parcelle figurant au cadastre section AB n° 501, pour une contenance de 01 are 85 centiares, restant la propriété du vendeur et formant le lot C de la division ci-après énoncée.

Ladite propriété constituant le lot B, d'une plus grande propriété sise rue Fleury

Occupation : les lieux sont occupés.

Mise à prix : 120 000 euros (cent vingt mille euros)

Consignations pour enchérir :

- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, assort d'une attestation d'origine des fonds, ou par caution bancaire irrévocable.
 - 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une attestation d'origine des fonds.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payal en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Fontainebleau ou au cabinet de l'avocat du

l'execution du Iribunal Judiciaire de Fontainebleau ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.
S'adresser pour les renseignements:
- Au cabinet de Maître Aurélie PAUCK, 160, rue Grande à Fontainebleau (77300), pôle saisies immobilières : 01.64.10.26.60 - courriel : avocats@malpel-associes.com

- Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr - Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant devant le Tribunal Judiciaire de

Fontainebleau est obligatoire

Signé: Aurélie PAUCK, Avocat poursuivant.

7298833501 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats 21, avenue Thiers - 77008 Melun Cedex Téléphone : 01 64 10 26 67

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION À DAMMARIE-LES-LYS (77190)

Visite le vendredi 2 septembre 2022 de 14 heures à 15 heures

L'adjudication aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures au Palais de ustice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000)

Justice de Meiun, 2, avenue du General-Lecierc a Meiun (77000).

À la requête de :

Lasociété BRED BANQUE POPULAIRE, société anonyme coopérative de banque populaire au capital de 1 361 627 925,30 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 091 795, ayant son siège social 18, quai de la Rapée, 75604 Paris cedex 12, représentée par son président du conseil d'administration, domicilié à cet effet audit siège.

Désignation:

Désignation : Sur la commune de Dammarie-les-Lys (77190), 159 et 165, rue du Général-

Une maison d'habitation d'une superficie de 313,72 m2 et se composant de :
- Au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une salle à manger, une cuisine,
une terrasse, un dégagement accès chambres, une salle d'eau, deux chambres et

- Au premier étage : un dégagement, un dressing, trois chambres, une salle de

ains, un dégagement accès billard, une salle de billard.

- **Au sous-sol :** un dégagement, une buanderie, une cave, une chaufferie, un bu-

Le tout cadastré section **AT n° 51** pour 11 a 00 ca et section **AT n° 506** pour 2 ares

Occupation : les lieux sont occupés

Mise à prix : 250 000 euros (deux cent cinquante mille euros)

Consignations pour enchérir :
- 25 000 euros, par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable.

raution balicaire irrevocable,

- 12 000 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de

'exécution du Tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créa

soursuivant.

S'adresser pour les renseignements:

- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers à Melun (77000).

Pôle saisies immobilières: 91 64 10 26 60.

Courriel: avocats@malpel-associes.com

- Annonce sur internet: www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr

- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant devant le Tribunal judiciaire de

Melun est obligatoire

Signé : Guillaume MÉAR Avocat poursuivant

7299902301 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats 21, avenue Thiers, 77008 MELUN CEDEX Téléphone : 01 64 10 26 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES **EN UN SEUL LOT**

Une MAISON D'HABITATION à DAMMARIE-LES-LYS (77190)

Visite le vendredi 2 septembre 2022 de 15 heures 30 à 16 heures 30 L'adjudication aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 à 14 heures, au palais de

L'adjudication aura illei le jeudi 15 septembre 2022 à 14 neures, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc à Melun (77000).

À la requête de :

La société CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1331 400 718,80 euros, dont le siège est situé 182, avenue de France, 75013 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation: Désignation :

Sur la commune de **Dammarie-Les-Lys (77190)**, 54, impasse des jardins de Marianne, en l'espèce une maison d'habitation d'une surface habitable de Marianne, en l'espèce une maison d'habitation d'une surface habitable de 101,01 m2 comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Un séjour, une cuisine, une buanderie, un dégagement

une salle de bains et une chambre. À l'étage : Un palier, trois chambres et une salle de bains.

Le tout cadastré section AY n° 789 et section AY section n° 795 d'une surface

otale de 05 ares 71 centiares Cette parcelle constitue le lot numéro 03 du lotissement dénommé le Jardin de

Occupation : les lieux sont occupés

MISE À PRIX : 84 000 EUROS (quatre-vingt-quatre mille euros)

Consignations pour enchérir :

8.400 euros par chèque de banque à l'ordre du bâtonnier séquestre, ou par caution bancaire irrévocable. 12 000 euros par chèque de banque à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables

rrais: les irais prealables à la verite et ceux ordinaires de verite seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier

S'adresser pour les renseignements :
- Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR. 21, avenue Thiers à Melun (77000),

01 64 10 26 60 - courriel: avocats@malpel-associes.com,
- Annonce sur internet: www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr,
- Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant auprès du Tribunal Judiciaire de

Melun est obligatoire.

Signé: Guillaume MÉAR, avocat poursuivant

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr

Avis administratifs

7297890301 - AA



Commune de LE MÉE-SUR-SEINE

Projet de modification du plan local d'urbanisme

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE **PUBLIQUE 1ER AVIS**

Du 1er septembre (13 h 30) au 15 septembre (17 h 30) 2022.

Par arrêté municipal n°2022-AM-02-0034 du 2 février 2022 a été prescrit la modification du PLU et par arrêté n°2022-AM-07-0163 du 13 juillet 2022. il sera procédé du 13 juillet 2022. let 2022, il sera procédé, du 1er septembre 2022 (13h30) au 15 septembre 2022 (17h30) à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de le Mée-sur-Seine, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes informations sur le

dossier pourront être demandées.

Nature du projet : la présente procédure de modification du PLU de la commune a pour objet :

- de procéder à la correction de cer-

taines erreurs matérielles
- de revoir les règles de constructibilité en zone UA afin de maîtriser la densification du secteur Mée Village, no-

 d'apporter des compléments aux dispositions réglementaires afin de fa-ciliter la compréhension des porteurs de projet

de mettre à jour du dossier des annexes du PLU
 M. Christophe BAYLE a été désigné

en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Le dossier sera consultable en mai-rie sous format papier, sur un poste in-formatique à l'hôtel de ville et sur le site internet de le Mée-sur-Seine www.lemeesurseine.fr

Toute personne peut, sur sa de-mande et à ses frais, obtenir commu-nication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets gistre d'enquere publique à reunire non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront dépo-sés à l'hôtel de ville pendant 15 jours consécutifs du 1er septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 13 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 13 h 20 h 00. 12 h 00

Les observations pourront être con signées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de M. BAYLE à l'Hôtel de Ville (555, route de Boissise, 77350 Le Mée-sur-Seine), ou par mail à l'adresse plu@lemeesurseine.fr avant le 15 sep-tembre 2022 17 h 00 dernier délai de

rigueur.

M. BAYLE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à l'Hôtel de Ville (555, Route de Boissise).

le lundi 5 septembre 2022 de - le laint 3 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30 - le samedi 10 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

- le jeudi 15 septembre 2022 de

- le jeudi 15 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30 Ces horaires peuvent éventuelle-ment être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au Covid 19. Toute modification fera l'objet d'une communication

réalable. A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le registre et les documents anne-xés lui seront remis. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à

compter de la date de clôture de l'enquête. Copie du rapport et des con-clusions motivées seront communi-quées au Préfet de Seine-et-Marne et à la Présidente du Tribunal Adminis tratif de Melun

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site internet (www.lemeesurseine.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de

l'enquête. Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaireenquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'ap-probation du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de

le Mée-sur-Seine.

Cet avis est affiche´ sur le tableau d'affichage de la mairie Le Mée-sur-Seine

7296474601 - AA

Commune de MELUN

Projet de Modification 6 du PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

Par arrêté n° 2022.498 du mai 2022, le Maire de Melun a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme. Par décision E22000044/77 en date

du 21 avril 2022, Monsieur le 1er vice président du Tribunal administratif de

Melun, a désigné M. Bernard LUCAS en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique enquête sera déroulera pendant une durée de 31 iours consécutifs, du lundi 5 sepnbre 2022 au jeudi 6 octobre 2022

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier comprenant un rapport de présentation et les élé-ments du Plan Local d'Urbanisme mo-difiés, soit sur un support papier, soit sur un poste informatique laissé librement à disposition du public, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de

13 h 30 à 17 h 30 :

• En Mairie de Melun (rez-de-chaussée du Bâtiment de la Direction du Cadre de Vie et de l'Aménagement

Durable), Hôtel de Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex;

• À la rubrique « urbanisme » du site internet de la Ville : www.ville-melun.fr Le commissaire enquêteur sera présent, et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Melun, aux dates et heu-

res suivantes • Le lundi 5 septembre 2022 de

9 h 00 à 12 h 00; • Le samedi 24 septembre de 9 h 00 à 12 h 00;

• Le jeudi 6 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Le public pourra consigner ses ob-servations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. ouverts en mairie de Melun

Le public pourra également adres-ser ses observations par courrier et à l'attention du commissaire enquê-• Soit à la mairie de Melun, Hôtel de

Ville, 16, rue Paul-Doumer, 77011 Melun Cedex ; Soit par voie électronique à l'adresse suivante : modification6plu

@ville-melun.fr Soit directement auprès du Commissaire Enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-avant.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an et/ou commu-nicable aux personnes intéressées.

Les éléments demandés à la communication seront aux frais de la peronne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires

sur le déroulement de l'enquête publique peuvent se faire via le service urdue peuvernise faint se faint value since di-banisme réglementaire de la Ville de Melun par téléphone au 01 78 49 10 66 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@ville-melun.fr